



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés à affectation locale en Guyane,

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES à affectation locale en Guyane ouverts au titre de la session 2024,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES à affectation locale en Guyane, section langues vivantes étrangères : anglais, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Isabelle LEGUY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

Mme Sophie CARPY
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

M. Alain GIRAULT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de GRENOBLE

Secrétaires généraux

M. Arnaud FROMONT
Professeur agrégé

Académie de DIJON

M. Frédéric XABADA
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

Membres du jury

Mme Cyndie DARVES
Professeure agrégée

Académie de GRENOBLE

Mme Megan Jane JENNESS-CAUVY
Professeure certifiée

Académie de MONTPELLIER

Mme Amandine MARNAT
Professeure certifiée

Académie de LYON

M. Jérôme SOLERI
Professeur certifié

Académie de LILLE

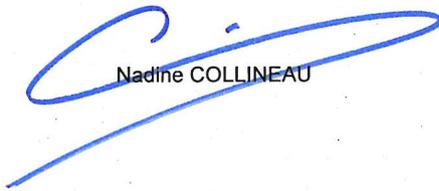
M. Richard Huw THOMAS
Professeur agrégé

Académie de CLERMONT-FERRAND

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU